

# *Cantine scolaire de Jarnioux*

## Informations aux parents concernant le règlement de la cantine

Les repas sont livrés tous les jours à l'école par une société de restauration RPC. Le temps de la pause de midi, les enfants sont surveillés par la cantinière, Mme LARGE Christiane, rémunérée par la Mairie. Mme BERGERY Véronique complète la surveillance le temps du repas lorsque le nombre d'enfants inscrits est d'au moins 14.

### **INSCRIPTIONS COMMANDE DES REPAS**

- Les menus sont affichés dès qu'ils nous sont communiqués.
- Remplir le tableau des inscriptions à l'école **au plus tard le lundi 13h30** pour la semaine suivante (impératif de commande auprès de la Sté RPC : lundi avant 18h00)
- **Exceptionnellement**, un repas peut être annulé ou ajouté la veille 24 heures à l'avance. Les maîtresses font la modification de la commande auprès de la société. Les repas qui ne sont pas annulés à temps sont dus.

### **ACHAT DES CARTES**

- Elles sont vendues le jeudi matin de 8h50 à 9h00 à l'école.
- Les parents ne pouvant acheter les cartes à l'école peuvent mettre les chèques sous enveloppe dans les cartables des enfants.
- Les cartes comportent dix cases. Pour les enfants qui ne mangent que très occasionnellement, il est possible d'acheter une demi carte, soit 5 cases.
- Le règlement se fait de préférence par chèque libellé à la cantine scolaire de Jarnioux.

Pour les enfants mangeant régulièrement à la cantine, vous pouvez acheter plusieurs cartes en réglant avec un seul chèque qui sera débité entre le 5 et le 10 du mois suivant.

- **Le prix du ticket est de 4.00€. La carte de 10 repas : 40.00€**

### **COMPTAGE DES PRESENTS**

- Les maîtresses effectuent chaque jour le comptage des présents pour la cantine, et cochent les cases sur les cartes des enfants. Si un repas n'a pas été annulé suffisamment à l'avance, elles cocheront le repas qui sera facturé.
- Lorsque la carte est pleine, elles vous la rendront. Afin d'éviter des interruptions de comptage, il vous est conseillé de pointer chez vous les repas des enfants au fur et à mesure.

### **FONCTIONNEMENT – DISCIPLINE – HYGIENE**

- **Les enfants doivent respect et obéissance à la personne responsable du service. Ils doivent limiter le bruit le temps du repas.**
- Dans un rôle éducatif, il leur sera proposé de goûter une portion de chaque plat. En cas de régime, un certificat médical devra être fourni.
- **Il est demandé aux parents de fournir une serviette de table en tissu.**
- En cas de problème concernant un enfant, la cantinière pourra prévenir par téléphone la directrice, ou son entourage (parents, nourrice...) si elle ne peut joindre l'enseignante.

Nous tenons à préciser que la cantine est un service rendu aux familles. Les parents d'élèves qui ont mis en place ce système sont conscients de ses limites.

C'est pourquoi nous vous demandons la plus grande compréhension en respectant le règlement, afin que l'année puisse s'écouler dans une bonne ambiance.